

Genève, le 6 décembre 2023

Résolution de l'Assemblée générale des assistant-e-s de l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) du 6 décembre 2023

L'assemblée constate

que les représentant-es des assistant-es font face depuis plus d'un an à de multiples difficultés dans le partenariat social et dans le dialogue et la consultation avec la direction ;

que les assistant-es observent depuis plus d'un an à des problèmes de management de la direction tels que la mise en cause la représentativité et la légitimité des représentant-es du personnel, d'importants problèmes de communication, d'attitudes hostiles, de fausses accusations, la diffusion de fausses informations, etc.

que ces problèmes de management atteignent à leur personnalité des représentant-es du personnel et engendre un climat de crainte où la prise de parole est rendue très difficile.

L'assemblée décide

d'ajouter au mandat déjà en cours visant à améliorer les conditions de travail des assistant-e-s d'enseignement qui a été confié aux représentant-e-s du SIT et à ADA depuis l'assemblée des assistant-e-s d'enseignement du 29 avril 2022, renouvelé à plusieurs reprises, celui d'améliorer le partenariat social ainsi que le dialogue et la consultation entre la direction et les représentant-es du personnel et des doctorant-es ;

de confier aux représentant-es des assistant-es du SIT, de l'ADA et de la délégation du personnel la tâche d'alerter le Conseil de fondation sur ce problème et d'y remédier. La première étape, pour ce faire, consistant à écrire une lettre au Conseil de fondation pour demander un rendez-vous auquel la délégation se rendra pour porter à l'attention de l'employeur ce problème spécifique ;

de tenir informé-e-s les collègues avec une communication transparente, pertinente et régulière sur l'avancement de ce mandat ;

d'organiser une prochaine assemblée des assistant-e-s cet hiver.

L'assemblée élit 1 déléguée additionnelle chargée de les représenter avec les représentant-e-s du SIT et de ADA.

Résolution adoptée à l'unanimité le 6 décembre 2023